

Réf: Dossier N° : 58700

## AVIS DE CONSTITUTION

### SUCCURSALE « TRANSIMEX »

Siège social : ABIDJAN - MARCORY Zone 4, Immeuble Daye, Rue Louis  
Lumière

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 14 Déc. 2018, récu par Me SIDIBE AKA-ANGHUI DIAMILATOU, de la société dénommée TRANSIMEX SARL, il a été adopté les résolutions suivantes:

- 1- Création d'une succursale en Côte d'Ivoire au nom de « TRANSIMEX ».
- 2- Nomination de Monsieur DELERUE AXEL ABDERRAHMANE en qualité de Gérant de la succursale.

**Objet:** La représentation en Afrique de l'Ouest de sociétés européennes opérant dans le domaine des constructions navales, des constructions métalliques, ferroviaires etc.; Le courtage pour le compte de toutes entreprises conformément aux dispositions légales en vigueur; Les activités commerciales et de prestations de services; La participation sous toutes formes, y compris la souscription, à toutes sociétés ou la création de toutes sociétés dont le commerce ou l'Industrie serait similaire ou de nature à favoriser ou développer le commerce ou l'Industrie de la société; Enfin plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, Industrielles, mobilières ou Immobilières, se rattachant directement ou Indirectement à l'objet el-dessus ou susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou l'extension.

**Adresse:** ABIDJAN - MARCORY Zone 4, Immeuble Daye, Rue Louis Lumière. Deux exemplaires du PV ont été déposés au Greffe du Tribunal du Commerce d'Abidjan sous le n°29817.

**RCCM:** n°CI-ABJ-2018-B-33002 du 21/12/2018

**Pour Avis**

**Le CEPICI**

